



pompe a chaleur Xxxxxxx

Par **mikeleg**, le **20/09/2022 à 18:22**

bonjour,j'ai fait installer pompe a chaleur air-air en juin 2019 par la societe Xxxxxxx .

une visite entretien annuel fut effectuee en 2020 par la meme societe (gratuitement) comme prevu pendant 10 ans (verbalement) ainsi qu'une garantie du materiel.

depuis plus rien!!!

aujourd'hui,j'essaie de les contacter pour reprendre un rendez-vous et j'apprends que la societe est en liquidation judiciaire.

que puis-je faire pour mon entretien annuel?

pour ma garantie en cas de panne?

de plus cette entreprise etait agréee par edf,puis-je leur demander quelque chose?

merci.

Par **Marck.ESP**, le **20/09/2022 à 19:30**

Bonjour

Pour l'entretien, vous allez devoir contacter une autre entreprise qualifiée pour cette marque.

Si l'entreprise vous avait remis son justificatif de garantie décennale, vous êtes tranquille de ce côté là, car elle joue encore pendant 10 ans à partir de la livraison des travaux.